PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Kamouraska, **QUE** :

Lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra tenue le lundi, 30 août 2021 à 20H00, le conseil de la municipalité de Kamouraska adoptera des résolutions concernant les points suivants :

- Dépôt et acceptation de la dérogation mineure déposée par Ferme Jean Labrie Inc. du 365 B, Rang du Cap à Kamouraska.
- Adoption du second projet de règlement numéro 2021-04 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-02 de la municipalité afin d'agrandir, au plan de zonage, la zone résidentielle R5 à même une partie des zones mixtes MIA8 et MIA9.

Étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique, cette séance extraordinaire se tiendra en présentiel avec application des mesures sanitaires.

Cette séance se tiendra au Centre Communautaire au 67, avenue Morel, à Kamouraska à la grande salle du Centre communautaire.

DONNÉ à Kamouraska ce dix-neuvième jour d'août deux mil vingt et un.

Mychelle Lévesque, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis cihaut, en affichant une copie à un endroit désigné par le conseil, le 19 août 2021, entre 9H00 et 12H30 soit à l'entrée du Centre Communautaire et sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 août 2021.

Mychelle Lévesque,

Directrice générale